

Mise en location d'un appartement au 162, rue du moulin à 5600 Philippeville

La ville de Philippeville met en location 2 appartements situés rue du moulin, 162 à 5600 Philippeville. Les appartements sont situés au premier étage du bâtiment de la maison médicale et sont accessibles via un escalier extérieur.

Appartement 1 chambre :

Composition : 1 pièce de vie avec cuisine équipée, 1 chambre, 1 salle de douche, 1 Wc, 1 hall d'entrée.

- Loyer : 650 euros hors charges (eau, chauffage, électricité).
- Garantie locative : 2 mois de loyer, à savoir 1300 euros.
- Type de bail : Bail de courte durée de 3 ans, prenant cours le 01/07/2026.

Appartement 2 chambres :

Composition : 1 pièce de vie avec cuisine équipée, 2 chambres, 1 salle de douche, 1 Wc, 1 hall d'entrée ainsi qu'une buanderie.

- Loyer : 800 euros hors charges (eau, chauffage, électricité).
 - Garantie locative : 2 mois de loyer, à savoir 1600 euros.
 - Type de bail : Bail de courte durée de 3 ans, prenant cours le 01/07/2026.
-

Modalités :

Les soumissions sont à remettre en main propre auprès du Service Patrimoine de la ville de Philippeville sis place d'armes, 12 à 5600 Philippeville, **au plus tard le vendredi 12 juin 2026 à 12H00**, conformément au modèle prévu à cet effet disponible auprès de l'agent traitant ou en téléchargement sur <https://www.philippeville.be/ma-commune/vie-administrative/patrimoine/ventes/location-2>

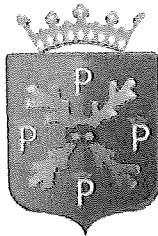
Elle sera placée sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portera la mention « A l'attention du Collège communal », l'enveloppe intérieure portera la mention « Soumission pour l'appartement 1 chambre/ 2 chambres (A choisir) situé à la rue du moulin, 162 à 5600 Philippeville ».

Pour être admissible, le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Formulaire de candidature.
 - Copie de la carte d'identité du ou des candidats locataires.
 - Copie des 3 dernières fiches salariales du ou des candidats locataires.
 - Composition de ménage.
 - Attestation sur l'honneur à ne pas posséder d'animal de compagnie.
 - 3 dernières preuves de paiement de loyer/ ou une attestation sur l'honneur attestant que le/les candidats locataires n'étaient pas locataires auparavant.
-

Visite et renseignements auprès du Service patrimoine :

071.66.00.51 – elodie.vertenten@commune-philippeville.be



Mise en location d'appartements par la Commune de Philippeville :

Sis rue du moulin, 162 à 5600 Philippeville

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Appartement 1 chambre / Appartement 2 chambres (biffer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

J'agit en tant que chef de ménage : OUI/NON (biffer la mention inutile)

Numéro national :

Adresse actuelle : N° :

Code postal : Localité :

N° téléphone/GSM :

Adresse e-mail :

En complétant ce formulaire,

- ☐ J'atteste utiliser l'appartement porté à la location en tant que résidence principale (cocher la mention)
- ☐ J'ai pris connaissance des conditions de location et d'attribution du logement communal situé au 162, rue du moulin à 5600 Philippeville et j'introduis par la présente ma candidature. (cocher la mention)

Il sera impérativement accompagné des pièces suivantes :

- ☐ Copie de la carte d'identité du ou des candidats-locataire.
- ☐ Copie des 3 dernières fiches salariales.
- ☐ Composition de ménage (en adéquation avec les capacités d'occupation du logement communal à attribuer) ou liste des personnes susceptible d'emménager dans le logement.
- ☐ Attestation sur l'honneur d'engagement à ne pas posséder d'animal de compagnie.
- ☐ 3 dernières preuves de paiement de loyer/ ou 3 dernières preuves de paiement de loyer ou une attestation sur l'honneur attestant que le/les candidats locataires n'étaient pas locataires auparavant.

Date :

Signature accompagnée de la mention lu et approuvé :

Traitement des données à caractère personnel – Location de logements communaux

Dans le cadre de la procédure de mise en location de deux appartements communaux, la Commune de Philippeville est amenée à collecter et traiter certaines données à caractère personnel des candidats-locataires.

1. Responsable du traitement

La Commune de Philippeville, représentée par son Collège communal, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Adresse : Place d'Armes 12, 5600 Philippeville

Personnes de contact :

- Élodie Vertenten – elodie.vertenten@commune-philippeville.be

2. Données collectées

Dans le cadre de la candidature et de la gestion des baux des deux appartements, les données suivantes peuvent être collectées :

- Données d'identification : nom, prénom, adresse, date de naissance, coordonnées.
- Données financières : revenus, composition de ménage, attestations nécessaires pour l'évaluation de la candidature.
- Documents administratifs : copies de pièces justificatives, extraits de registre, attestations diverses.
- Données relatives à l'exécution du contrat : échanges, états des lieux, informations liées au paiement des loyers.

3. Finalités du traitement

Ces données sont traitées afin de :

- examiner les candidatures et sélectionner un locataire selon des critères transparents ;
- préparer et gérer les baux des deux appartements ;
- assurer le suivi administratif, financier et technique des logements ;
- respecter les obligations légales applicables à la commune.

4. Base légale

Le traitement est fondé sur :

- l'exécution de mesures précontractuelles et des contrats de bail (article 6.1.b du RGPD) ;
- le respect des obligations légales applicables aux communes (article 6.1.c) ;
- l'exercice d'une mission d'intérêt public liée à la gestion du patrimoine communal (article 6.1.e).

5. Conservation des données

Les données sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à la gestion des logements et des baux, tout en respectant les délais légaux applicables aux administrations publiques.

6. Destinataires des données

Les données peuvent être transmises, dans la mesure nécessaire, à :

- des services internes de la commune, notamment le Service Patrimoine ;
- des prestataires externes liés contractuellement avec la commune (ex. : service contentieux, assurances, entreprises de maintenance) ;
- des autorités publiques dans le cadre de leurs missions légales.

Elles ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

7. Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, chaque candidat ou locataire dispose des droits suivants :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement (sous conditions) ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit d'opposition lorsque applicable.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le Service patrimoine de l'administration communale :

- elodie.vertenten@commune-philippeville.be

8. Réclamation

Si vous estimez que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD).

Attestation sur l'honneur - Absence d'animal de compagnie

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Actuellement domicilié (e) à :

Et :

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Actuellement domicilié (e) à :

Atteste/tons sur l'honneur que, dans le cadre de la location de l'appartement, sis rue du moulin 162, à 5600 Philippeville, je/nous ne possède/ons aucun animal de compagnie et m'engage/nous engageons à ne pas en détenir durant toute la durée du bail, sauf accord écrit préalable du bailleur.

Je/nous reconnais/ssons que cette attestation fait partie des documents requis pour la mise en location du bien et que toute fausse déclaration peut entraîner les conséquences prévues par la loi et/ou le contrat de bail.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Le :

Signature (du ou des locataires) :

Justificatif :

Motif d'exclusion des animaux de compagnie.

Dans le cadre de la mise en location des logements récemment créés, la Commune a décidé d'interdire la présence d'animaux de compagnie au sein des appartements. Cette disposition a pour objectif de garantir la conservation optimale du bien, de prévenir tout risque de dégradation ou de nuisance, et d'assurer un environnement serein pour l'ensemble des occupants de l'immeuble. La Commune remercie les candidats locataires pour leur compréhension et leur respect de cette mesure.